

La marque « Valeurs Parc naturel régional »

Conditions d'attribution de la marque (hébergement touristique)

PARC NATUREL RÉGIONAL
DES MARAIS DU COTENTIN
ET DU BESSIN

Qu'est-ce que la marque Valeurs Parc naturel régional ?

"Valeurs Parc naturel régional" est une marque collective attribuée par les Parcs naturels régionaux, sur la base d'une démarche contractuelle, à tous les professionnels de leur territoire qui le souhaitent et qui satisfont au niveau d'exigence requis. Elle concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les activités pédagogiques... **Aujourd'hui, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin marque uniquement les hébergements touristiques.**



La marque Valeurs Parc naturel régional a pour objectif de créer un réseau de prestataires touristiques engagés dans une gestion durable de leur activité. À travers la promotion du patrimoine naturel et culturel du Parc et des entreprises de proximité, les bénéficiaires de la marque contribuent également au développement durable du territoire.

La marque s'articule autour de 3 valeurs :

- ✓ Une forte dimension humaine : la marque promeut des bénéficiaires qui favorisent l'écoute et se préoccupent du bien-être de leurs salariés, des habitants et des touristes. Ils participent à la vie locale et jouent la carte du collectif et de la solidarité au sein du territoire. Ils ont à cœur de partager leurs passions, connaissances et savoirs-faire. Ils sont à l'écoute des clients et se préoccupent de leurs avis.
- ✓ Le respect de l'environnement : la marque met en valeur des activités respectueuses des milieux naturels et des professionnels actifs, à leur niveau, dans la préservation de leur environnement.
- ✓ L'attachement au territoire : les bénéficiaires de la marque contribuent au développement local du territoire grâce aux retombées économiques générées. Ils valorisent des éléments emblématiques du territoire et s'attachent à le faire découvrir. **Ce sont des ambassadeurs du Parc naturel régional.**

Les avantages de la Marque

L'intérêt principal d'obtenir la marque pour une entreprise est d'avoir **une reconnaissance de son implication dans le développement durable**. Celle-ci devient ainsi une vraie valeur ajoutée en termes d'image auprès du public. Une visibilité nationale est apportée par le site Internet des Parcs naturels régionaux de France, qui recense tous les bénéficiaires de la marque en France : www.parc-naturelsregionaux.fr/consommer-parc

Obtenir la marque permet également à l'hébergeur de nouer un partenariat privilégié avec le Parc naturel régional. Le Parc s'engage en effet à valoriser les bénéficiaires de la marque sur ses supports de communication. Il anime un réseau de prestataires marqués, en proposant des actions collectives (temps d'échanges, formations ciblées...).

Le prestataire :

- ✓ Profite du dispositif promotionnel régional et national
- ✓ Intègre un réseau de partenaires et d'acteurs économiques
- ✓ Bénéficie de l'accompagnement technique et promotionnel du Parc et des ses partenaires
- ✓ Partage son expérience

Des outils de découverte de la nature, à destination de la clientèle, sont mis à disposition des bénéficiaires, ainsi que la documentation du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Puis-je bénéficier de la marque Valeurs Parc naturel régional ?

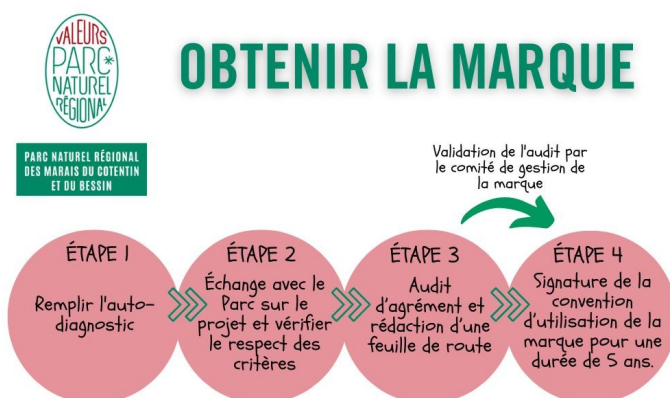
Les conditions préalables pour demander la Marque :

- ✓ Être propriétaire ou gérant d'un hébergement touristique
- ✓ L'hébergement touristique est situé sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- ✓ Avoir un an d'activité minimum
- ✓ Être ouvert plus de 6 mois dans l'année
- ✓ Respecter la réglementation en vigueur dans tous les domaines de son activité (juridique, social,hygiène...)

Les principales exigences du référentiel :

- ✓ Respecter l'identité paysagère locale dans l'architecture, la décoration, les espaces verts : privilégier les matériaux naturels, locaux et traditionnels, bonne intégration paysagère du bâti, décoration intérieure non standardisée...
- ✓ Choisir des matières premières et des fournisseurs respectueux de l'environnement
- ✓ Adopter des comportements éco-citoyens et sensibiliser la clientèle : systèmes d'économies d'eau, équipements économes en électricité, réduction et tri des déchets, gestion naturelle des espaces verts, produits d'entretien naturels ou écolabellisés, sensibilisation sur la démarche écoresponsable...
- ✓ Entretenir son jardin naturellement, en limitant son impact sur la biodiversité : privilégier les essences locales, pas de produits phytosanitaires, pas de tonte rase, pas d'espèces exotiques envahissantes...
- ✓ Devenir un ambassadeur du Parc naturel régional : connaître certaines activités du syndicat mixte, disposer de la documentation du Parc, participer à des temps d'échanges organisés par le Parc dans le cadre du réseau des bénéficiaires
- ✓ Faire la promotion d'un tourisme vert : valoriser les itinéraires de circulation douce et les points de location de vélos sur le territoire, pouvoir renseigner sur les activités de nature...
- ✓ Participer à l'économie locale et faire la promotion des activités économiques sur le Parc (fournisseurs, artisans, producteurs locaux, activités touristiques...)
- ✓ Proposer un accueil privilégié et personnalisé « Valeurs Parc naturel régional », fait de partage et de convivialité. Être disponible pour conseiller les clients et être attentif à leur ressenti.
- ✓ Faciliter l'accueil de clients et visiteurs « tous publics » en se souciant de leurs besoins spécifiques : personnes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, mental), personnes âgées, familles avec enfants, clients étrangers, personnes en difficulté sociale, randonneurs/cyclistes...

Les étapes pour qu'une entreprise obtienne la marque



Les engagements liés à l'attribution de la marque

À travers la marque Valeurs Parc, les bénéficiaires et le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'engagent dans un contrat de confiance formalisé par la signature d'une convention d'utilisation valable 5 ans.

À ce titre, l'entreprise s'engage à :

- ✓ Respecter les critères, mettre en place les actions du plan de progression
- ✓ Afficher clairement ses engagements « Valeurs Parc naturel régional » en utilisant et mettant à la vue de ses clients les supports mis à disposition par le Parc
- ✓ Participer à au moins une réunion par an du réseau des prestataires marqués du Parc
- ✓ Être ambassadeur des valeurs de la marque et du Parc
- ✓ Faire référence à la marque sur ses outils de promotion

Les conditions financières

Entreprise employant au maximum 1 ETP (Equivalent Temps Plein) : 50 €/an

Entreprise employant plus de 1 et jusqu'à 10 ETP : 100 €/an

Entreprise employant plus de 11 ETP : 300 €/an

Contact

Nathalie Flambard

02 33 71 65 38

nflambard@parc-cotentin-bessin.fr

+ d'infos : <https://parc-cotentin-bessin.fr/index.php/valeurs-parc>